

Mémoire présenté au
Comité sénatorial spécial sur le vieillissement

La population vieillissante :
Enjeux et options

L'honorable Sharon Carstairs, PC., présidente
L'honorable Wilbert Joseph Keon, vice-président

Centre des conventions de l'hôtel Ramada
Dieppe, Nouveau-Brunswick

Le 13 mai 2008

L'Association acadienne et francophone des aînées et des aînés du Nouveau-Brunswick vous remercie d'avoir accepté de nous permettre de vous présenter nos commentaires et nos préoccupations au sujet du rapport sur le vieillissement de la population au Canada.

La mission principale de notre association est de regrouper les aînées et les aînés acadiens et francophones afin de favoriser la promotion et la défense de leurs droits et leurs intérêts de façon à leur permettre de s'épanouir pleinement dans leur langue et leur culture.

Il est à noter que notre association provinciale siège au sein du conseil d'administration de la Fédération des aînées et des aînés francophones du Canada. C'est donc dire que plusieurs recommandations au sujet des minorités francophones, dans ce mémoire, correspondent à celles de la Fédération des aînées et des aînés francophones du Canada.

Comme la fédération nationale, nous sommes très impressionnés par la qualité et la quantité pertinente des recommandations de votre rapport qui touche aux questions relatives au vieillissement.

Tout d'abord, nous aimerions féliciter le Comité sénatorial spécial sur le vieillissement qui a fait preuve de beaucoup de courage en présentant certaines mesures dans le deuxième rapport provisoire « Une population vieillissante: enjeux et options ». Le Comité a bien saisi les enjeux reliés au vieillissement de la population canadienne et certaines pistes, qui y sont proposées, sont fort intéressantes. C'est pourquoi nous voulons d'abord vous faire part de notre grande appréciation pour le travail accompli.

Toutefois, nous aimerions souligner et déplorer le fait que le rapport ne contienne aucune mesure qui touche directement les minorités linguistiques au pays. En vertu de l'article 41 de la Loi

sur les langues officielles, le gouvernement canadien est tenu de s'engager à favoriser l'épanouissement des minorités francophones du Canada et à appuyer leur développement. Nous croyons qu'il est essentiel que le gouvernement canadien fasse plus d'efforts pour faire en sorte que les aînés francophones en situation minoritaire soient considérés dans le cadre de la stratégie visant à surmonter les défis et les enjeux reliés au vieillissement au Canada.

Voici quelques mesures que nous avons identifiées comme étant positives dans le rapport, mais où des ajustements seraient nécessaires pour faire en sorte que le gouvernement fédéral tienne compte de ses obligations en matière de langues officielles.

Recommandations # 1 à 5 : Nous sommes totalement en accord avec les recommandations qui y sont proposées et qui concernent l'appui au bénévolat.

Tel que mentionné par la Fédération des aînées et des aînés francophones du Canada, l'Association acadienne et francophone des aînés du Nouveau-Brunswick estime que l'avenir des communautés francophones, en situation minoritaire, repose en très grande partie sur l'apport de l'action bénévole et du rôle que peuvent y jouer les aînés et les retraités. Les communautés francophones en situation minoritaire sont très vieillissantes. Par conséquent, il est important que les aînés et retraités puissent exercer le leadership nécessaire pour assurer la transmission de la langue et de la culture et travailler à la vitalité des communautés.

Recommandation # 9 : Nous sommes entièrement d'accord avec cette recommandation # 9 qui vise à adapter le programme Nouveaux Horizons pour les aînés, en fonction des besoins des Autochtones

Par contre, le programme Nouveaux Horizons est également très peu adapté à la réalité des aînés francophones en situation

minoritaire. Des données recueillies par la Fédération des aînées et aînés francophones du Canada montrent que les aînés francophones en situation minoritaire n'ont pas toujours eu leur juste part en ce qui a trait au financement de ce programme. Les critères établis par le programme découragent les groupes d'aînés francophones et plusieurs se sentent décourager et estiment que le programme ne répond pas suffisamment à leurs besoins (ex : financement pluriannuel, financement pour salaires, etc.).

C'est pourquoi nous recommandons l'ajout d'une nouvelle résolution qui se lirait comme suit : « **Adapter le programme Nouveaux Horizons pour les aînés, en fonction des besoins, des communautés en situation minoritaire** ».

Recommandation # 41 – Nous appuyons la recommandation # 41 qui porte sur des projets de renforcement des capacités visant la formation en gériatrie et en gérontologie.

Nous trouvons cette recommandation forte intéressante. Par contre, nous apprécierions grandement s'il était possible de souligner l'importance de former des intervenants du milieu gériatrique et gérontologie qui puissent assurer des services dans la langue de la minorité.

Nous avons été témoins à certaines occasions où l'absence de services en français dans le milieu de la santé a parfois conduit à des erreurs de diagnostic, et ce, sans compter le fait que cela peut parfois représenter une expérience difficile pour des aînés qui se retrouvent en situation de vulnérabilité de ne pas pouvoir bénéficier de services dans leur langue.

Nous croyons qu'une recommandation devrait être ajoutée au rapport pour souligner l'importance de former du personnel de la santé qui puisse desservir les aînés en situation minoritaire au Canada.

Les pages 39 et 51 du rapport traitent de la responsabilité du gouvernement fédéral envers certains groupes particuliers. Il est question, entre autres, des anciens combattants, des Premières nations et Inuits et des détenus sous responsabilité fédérale. Nous croyons que le rapport a raison de souligner cette responsabilité particulière du gouvernement. Nous regrettons le fait cependant qu'en vertu de la Loi sur les langues officielles, le rapport n'ait pas soulevé les francophones et anglophones habitant en situation minoritaire comme groupe relevant de la compétence fédérale. Nous apprécierions grandement si le comité pouvait considérer l'ajout des aînés habitant en situation minoritaire comme groupe relevant de la compétence fédérale.

La recommandation # 54 souligne l'importance d'accroître le parc de logements supervisés abordables et la recommandation # 55 des besoins spécifiques pour les aînés Inuits et des Premières nations. Encore là, nous sommes entièrement d'accord avec ces recommandations, mais nous trouvons regrettable que le rapport ne souligne pas suffisamment l'importance d'adapter des stratégies pour assurer des services adéquats en français aux aînés habitant en milieu minoritaire.

J'aimerais vous citer une dame qui nous disait l'autre jour : « Ça me fait tellement de la peine de voir dans nos petites communautés francophones des aînés qui, une fois qu'ils tombent malades, doivent s'expatrier et emménager dans des résidences supervisées à des centaines de kilomètres de chez eux où souvent ils n'ont aucun service en français. On perd alors leur trace et on n'entend plus parler d'eux pendant des mois. Souvent les dernières nouvelles que nous avons d'eux, c'est, la nécrologie dans les journaux annonçant leur décès. Je trouve regrettable, dit-elle, qu'on puisse faire cela à nos aînés ».

Je pense que le Comité doit prendre conscience du traumatisme que cela peut créer pour bon nombre de nos aînés francophones qui habitent dans nos petites communautés francophones, qui sont habitués de vivre en français et qui, du jour au lendemain, se retrouvent à des centaines de kilomètres de chez eux, en résidence supervisée, sans aucun service en français et sans aucun environnement francophone.

L'expérience a montré que lorsqu'il y a une volonté politique, il y a moyen de faire en sorte que les aînés francophones puissent être desservis dans leur langue dans les milieux résidentiels. Il faut qu'il y ait ainsi des mesures incitatives et un peu plus de sensibilisation pour que les résidences puissent offrir de tels services.

Recommandation # 60 – Finalement, nous aimerions indiquer notre accord avec la recommandation # 60 qui suggère l'adoption d'un programme national de soins à domicile. Nous pensons qu'il est essentiel que ce programme national tienne compte de la réalité et des besoins des aînés habitant en milieu minoritaire. Il est important pour les aînés d'avoir un degré important de confort lorsque vous recevez chez vous des intervenants. Et ce degré de confort passe nécessairement par le fait de communiquer directement dans votre langue maternelle.

Encore une fois, merci de nous avoir permis de nous exprimer au sujet du vieillissement de la population. L'Association des aînées et aînés francophones du Nouveau-Brunswick a confiance que les modifications proposées, seront bien entendues, car c'est pour le mieux-être de l'ensemble des minorités linguistiques au pays.

Jean-Luc Bélanger, c. m., président
Association acadienne et francophone des aînées et des aînés du
Nouveau-Brunswick
Le 13 mai 2008